



Conseil d'administration
Lundi 18 décembre 2017
Parentis en Born
Relevé de décisions

Etaient présents :

Monsieur Bernard COMET, Madame Françoise DOUSTE, Madame Françoise DUBOIS, Madame Laure PINCE, Monsieur Philippe PASCUTTO, Monsieur Jean Jacques CAPDEPUY, Monsieur Loïc MAGUIRE, Monsieur Thierry LAURENT-CONSTANT, Monsieur Jean-Claude DUMARTIN, Madame Michèle RABILLER, Monsieur Nicolas DEPAGNE, Madame Valérie HUGUET, Madame Laurence ARDIN, Monsieur Christian EMIN, Monsieur Yves ULIANA, Monsieur Lionel LACAZE, Monsieur Adrien FERE, Madame Céline CORBI, Madame Anne LETULLIER

Etaient excusés :

Monsieur Alain DUDON, Monsieur Frédéric BUCAMP, Madame Marie-Françoise NADAU (pouvoir donné à Monsieur Adrien Fère), Madame Patricia CASSAGNE (pouvoir donné à Monsieur LAURENT-CONSTANT), Madame Raphaëlle MIREMONT, (pouvoir donné à Monsieur DUMARTIN), Monsieur Denis PAUILLAC, Monsieur Karl BOSCHAERTS, Madame Nadine CAMELEYRE (pouvoir donné à Madame HUGUET), Madame Myriam PADELLEC, Monsieur Mickaël MORIN (pouvoir donné à Monsieur MAGUIRE), Monsieur Daniel RICO (pouvoir donné à Madame DOUSTE), Monsieur Eric TEITON, Madame Sophie DUSSOUL, Monsieur Idriss IBROUCHENE, Monsieur Laurent AVADIAN.

(1) Présents	(2) Excusés	(3) Pouvoirs
19	14	6
(1) + (3) = 25 <i>Quorum atteint</i>		



Ordre du jour

- 1) Plan d'action
 - a. Bilan 2017
 - b. Prévisionnel 2018
- 2) Atterrissage budgétaire 2017 et budget prévisionnel 2018
- 3) Bilans financiers 2017 et budgets prévisionnels 2018 animation avec les villes de Biscarrosse et de Sanguinet
- 4) Conventions 2018 d'animation avec les villes de Biscarrosse et de Sanguinet
- 5) Réalisation d'une opération de professionnalisation commune à travers un groupement de commande avec les Offices de Tourisme de Mimizan et Côte Landes Nature Tourisme
- 6) Demande de subvention attachée à la refonte du site internet
- 7) Conditions générales, tarifs et modèle économique du nouveau système de billetterie
- 8) Cooptation de membres au Conseil d'administration
- 9) Election de membres du Bureau
- 10) Processus de décision pour la validation de la marque
- 11) Questions diverses :
 - note d'incidence des classements et labels sur les adhésions 2018
 - Accès à la plage océane et promotion des écoles de surf

1) Plan d'action

Sur la base des éléments envoyés aux administrateurs et vidéo projetés, il a été procédé à la présentation

- synthétique du bilan du plan d'actions 2017
- détaillée du plan d'actions 2018

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote le plan d'actions 2018 proposé.

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017, après lecture et échanges des actions présentées adopte à l'unanimité le plan d'action 2018. »



2) Atterrissage budgétaire 2017 et budget prévisionnel 2018

Sur la base du plan d'action adopté, il a été procédé à la présentation de l'atterrissage budgétaire 2017 et du budget prévisionnel 2018 de l'Office de Tourisme des Grands Lacs.
(documents annexés au présent relevé de décisions)

Atterrissage 2017 :

Atterrissage 2017			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget	992 341,28 €	992 341,28	-
Atterrissage	974 722,60€	1 003 346,06	+ 28 623.46

Budget 2018 :

Budget 2018			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget	1 038 727 €	1 038 727 €€	-



Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'adoption de l'atterrissage 2017 et du budget prévisionnel 2018.

Délibération adoptée :

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017, après lecture et échanges sur les documents budgétaires présentés adopte à l'unanimité l'atterrissage budgétaire 2017 et le budget prévisionnel pour l'exercice 2018. ».

3) Animation : Bilans financiers 2017 et budgets prévisionnels 2018 avec les villes de Biscarrosse et de Sanguinet

Il a été procédé à la présentation des bilans financiers 2017 et des budgets prévisionnels 2018 concernant la mission animation confiée à l'Office de Tourisme des Grands Lacs par les Villes de Biscarrosse et Sanguinet. (*annexés au présent relevé de décisions*)

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'adoption des deux budgets prévisionnels animation concernant les Villes de Sanguinet et Biscarrosse.

Délibération adoptée :

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017, après lecture et échanges sur les documents budgétaires présentés adopte à l'unanimité les bilans financiers 2017 et les budgets prévisionnels 2018 concernant la mission animation confiée à l'Office de Tourisme des Grands Lacs par les Villes de Biscarrosse et Sanguinet ».



4) Conventions 2018 d'animation avec les Villes de Biscarrosse et de Sanguinet

Conformément à ses statuts, en 2017, l'Office de Tourisme des Grands Lacs, a dans un cadre contractuel, organisé des manifestations pour le compte des Villes de Biscarrosse et Sanguinet.

Pour l'année 2018, sur la base des bilans réalisés et des projets d'animation, les deux Villes de Biscarrosse et Sanguinet ont décidé de confier à l'Office de Tourisme des Grands Lacs la prestation d'animation touristique sur le territoire communal.

Pour chaque ville, un projet de convention est en cours de finalisation et doit être adopté en Conseil municipal.

Il a été convenu de retenir comme montant financier la réalisation d'un programme d'animation en 2018 a minima équivalent à celui de 2017.

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'autorisation de mise en œuvre la mission animation en 2018 pour les Villes de Biscarrosse et Sanguinet.

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017 autorise le Président à signer les conventions animation 2018 avec les Villes de Biscarrosse et Sanguinet sur la base des montants prévisionnels suivants :

> Ville de Biscarrosse :

- Montant du programme d'actions : 170 340 €*
- Montant de la subvention : 170 340 €*

> Ville de Sanguinet :

- Montant du programme d'actions : 145 000 €*
- Montant de la subvention : 70 550 €*
- Autres produits (*) : 74 450 €*

() (subventions, sponsors, billetterie, recettes...etc.)"*



5) Réalisation d'une opération de professionnalisation

Dans le cadre de l'Appel à projet « Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques » (NOTT), les trois Offices de Tourisme Communautaires (Côte Landes Nature Tourisme, Grands Lacs, Mimizan) se sont engagés dans la réalisation d'une mission d'étude relative à la professionnalisation des acteurs touristiques de loisirs, de sports et de nature et de lieux de visites.

Il s'agit de confier à un prestataire la réalisation des missions suivantes :

- l'établissement d'un état des lieux qualifié des prestataires touristiques de loisirs, de sports de nature et des lieux de visites,
- l'analyse précise de la structuration et de l'offre touristique auditée, sur l'ensemble des trois territoires regroupés, préalable indispensable à l'écriture d'un plan d'actions axé sur la montée en compétence des prestataires.

In fine, il s'agit de bénéficier d'un outil préalable à la mise en œuvre d'un programme de professionnalisation de ces acteurs, en phase avec la stratégie des territoires et éligible à des aides régionales.

Techniquement, l'opération va être portée par l'Office de Tourisme Côte Landes Nature Tourisme dans le cadre d'un groupement de commande.

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'engagement de l'Office de Tourisme des Grands Lacs dans le groupement de commande et dans la réalisation de la mission.

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017 :

- *autorise la mise en place du groupement de commandes avec les Offices de Tourisme de Mimizan et de Côte Landes Nature*
- *autorise l'Office de Tourisme Côte Landes Nature Tourisme à être coordonnateur du groupement de commandes,*
- *autorise le Président à signer la convention du groupement de commandes*
- *autorise le Président et la Directrice à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,*
- *autorise le Président et la Directrice à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. »*



6) Demande de subvention attachée à la refonte du site internet

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a engagé la refonte du site internet et la fusion des sites internet existants.

L'opération présentant un caractère innovant et de modernisation des outils de promotion, il est possible pour l'Office de Tourisme des Grands Lacs de bénéficier d'aides financières dans le cadre de l'appel à projet NOTT.

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote la sollicitation des aides financières attendues.

Délibération adoptée

« Après avoir entendu l'exposé concernant l'opération refonte des sites internet existants et la création d'un site internet de destination au service d'une stratégie numérique territoriale partagée avec les Offices de Tourisme du périmètre de l'appel à projet NOTT, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs réuni le lundi 18 décembre 2017 autorise le Président et la Directrice à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine au titre des règlements d'intervention en vigueur sur la base du plan de financement suivant :

<i>> Région Nouvelle Aquitaine</i>	<i>: 30% du montant HT</i>
<i>> Office de Tourisme des Grands Lacs</i>	<i>: 70% du montant HT</i>

7) Conditions générales, tarifs et modèle économique du nouveau système de billetterie

L'Office de Tourisme des Grands Lacs s'est doté d'une solution technique unique pour commercialiser et vendre les hébergements, les activités, la billetterie et les articles de boutique, que ce soit en ligne, au téléphone ou à l'accueil.

Concernant la billetterie, il a été précisé qu'il était nécessaire d'adopter les tarifs des commissions attachés à cette nouvelle solution proposée à nos partenaires :



Partenaires billetterie	Tarifs, commissions
<i>Via solution Ingenie</i>	
Transports Biscabus	4%
Transports des Grands Lacs	1,50 € / billet vendu
Repas, concerts et soirées	1€ / billet vendu
RDTL	En cours de négociation
Association proposant une action caritative (exemple Téléthon) ou reversant l'intégralité du produit à des fins caritatives	Gratuité
Billetterie Loisirs Activités	Via internet : 5% Via l'accueil comptoir : 8%
<i>Via cartedepeche.fr</i>	
Cartes de pêche AAPPMA Lacs de Biscarrosse	Forfait 50 € par an
Cartes de pêche autres AAPPMA	En attente

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'adoption des tarifs attachés à ces services.

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le lundi 18 décembre 2017 :

> adopte le principe de cesser la gestion des billetteries gratuites

> adopte et précise les tarifs des commissions proposés à nos partenaires selon le détail suivant :

Partenaires billetterie	Tarifs, commissions
<i>Via solution Ingenie</i>	
<i>Transports Biscabus</i>	4%
<i>Transports des Grands Lacs</i>	1,50 € / billet vendu
<i>Repas, concerts et soirées</i>	1€ / billet vendu
<i>Association proposant une action caritative (exemple Téléthon) ou reversant l'intégralité du produit à des fins caritatives</i>	Gratuité
<i>Billetterie Loisirs Activités</i>	Via internet : 5% Via l'accueil comptoir : 8%
<i>Via cartedepeche.fr</i>	
<i>Cartes de pêche AAPPMA Lacs de Biscarrosse</i>	Forfait 50 € par an



8) Cooptation de membres au Conseil d'administration

Comme acté lors du dernier conseil d'administration du 09 octobre 2017, il a été proposé la cooptation de membres au conseil d'administration selon le détail suivant :

* Catégorie *Agences immobilières pratiquant de la location saisonnière*

Catégorie	Entreprise	Fonction	Administrateurs actuels	Administrateurs proposés
<i>Agences immobilières pratiquant la location saisonnière</i>	Agence Guy Hocquet (Parentis en Born)	Titulaire	Madame Delphine DUFOUR	Monsieur Idriss IBROUCHENE
		Suppléant	Monsieur Idriss IBROUCHENE	Madame Laurence BESSE

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote la cooptation des membres présentés au Conseil d'administration.

Délibération adoptée

Après avoir entendu la présentation des changements proposés concernant le collège des agences immobilières pratiquant de la location saisonnière, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le 18 décembre 2017 à Parentis en Born adopte à l'unanimité les candidatures de :

- Monsieur Idriss IBROUCHENE en tant que titulaire en lieu et place de Madame Delphine DUFOUR*
- Madame Laurence BESSE en tant que suppléante en lieu et place de Monsieur Idriss IBROUCHENE*



9) Election de membres du Bureau

Il a été rappelée que Madame Delphine Dufour siégeait au Bureau de l'Office de Tourisme des Grands Lacs en tant que Secrétaire adjointe et qu'il convenait de pourvoir la fonction laissée vacante.

Président Alain DUDON	
1 ^{ère} Vice Présidente Françoise DOUSTE	2 ^{ème} Vice Présidente Myriam PADELLEC
Secrétaire Raphaëlle MIREMONT	Secrétaire adjointe Delphine DUFOUR
Trésorière Valérie HUGUET	Trésorière adjointe Agnès LALUQUE
Membre Marie-Françoise NADAU	Membre Laure PINCE

Fonction	Administrateur actuel	Administrateur proposé
Secrétaire adjoint	Madame Delphine DUFOUR	Monsieur Idriss IBROUCHENE

Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote l'élection du membre proposé pour siéger au Bureau.

Délibération adoptée

Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le 18 décembre 2017 à Parentis en Born :

- prend acte de la candidature de Monsieur Idriss IBROUCHENE
- élit à l'unanimité ce dernier au poste de Secrétaire adjoint, Monsieur Idriss IBROUCHENE succédant ainsi à Madame Delphine DUFOUR.



10) Processus de décision pour la validation de la marque

En cette fin d'année 2017, l'Office de Tourisme des Grands Lacs a lancé le travail de réflexion autour de la future marque de destination du territoire nord landais.

L'Agence Poprock forte de son expérience dans le domaine du marketing territorial, a été retenue et a d'ores et déjà entamé ce travail notamment en élaborant un diagnostic mené à partir de l'analyse de données diverses (économiques, de notoriété, d'image, etc...) et d'une large concertation des acteurs du territoire : Maires, Présidents d'Office de Tourisme, Elus, partenaires commerciaux, partenaires institutionnels.

En termes de gouvernance et de pilotage, il a été décidé d'organiser le suivi et la réalisation des phases de l'étude menée par l'Agence PopRock en s'appuyant sur un Groupe Projet et un Comité de Pilotage.

En termes de calendrier, la présentation finale des travaux et la validation de la marque devaient intervenir vers le 09 janvier 2018.

Il a été proposé de se prononcer sur le processus de décision et de validation de la marque. Il a été préconisé de s'appuyer sur le Groupe Projet et le Comité de Pilotage pour valider la marque.

Un débat est intervenu concernant la nécessité d'associer le Conseil d'administration à la validation de ce travail stratégique et engageant pour l'avenir.

Après discussion et réflexion, Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au vote la délibération suivante :

Délibération adoptée

« Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le 18 décembre 2017 à Parentis en Born, après avoir entendu la présentation attachée à l'opération de détermination de la marque valide :

- que le Comité de Pilotage et le Groupe Projet sont les deux instances qui réunies ensemble valideront le positionnement et la marque de territoire*
- que les administrateurs seront conviés le 09 janvier 2018 en tant que simples auditeurs pour assister au rendu de positionnement et de choix de la marque effectué par l'agence Pop Rock devant le Groupe Projet et le Comité de Pilotage ».*



11) Questions diverses :

> note d'incidence des classements et labels sur les adhésions 2018 :

Par délibération en date du 13 juin 2017, l'Office de Tourisme des Grands Lacs a pris la position suivante concernant les adhésions à la structure des partenaires touristiques hébergeurs : « *un classement ou une labellisation doit être détenu(e) par le prestataire* ».

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a informé le 08 août 2017 par mail les partenaires concernés afin de leur demander de vérifier la validité de leur classement et de prendre les dispositions nécessaires le cas échéant en cas de caducité.

Ces mêmes partenaires ont également été informés par écrit par Atout France et leur fédération d'appartenance.

Il est ainsi rappelé que l'Office de Tourisme des Grands Lacs est confronté aux difficultés suivantes :

a) le classement délivré par Atout France est attribué pour 5 ans.

Or, il s'avère que la majorité des hôtels, campings et ont été classés en 2012 ; soit une fin de classement en 2017 pour ces derniers.

Même si les démarches de reclassement ont été entreprises, un certain nombre de partenaires souhaitant être adhérents pour 2018 ne sont pas en capacité d'apporter *a minima* une preuve de reclassement, ou la preuve d'une démarche engagée en s'octroyant les services payants d'un organisme de contrôle.

Plusieurs opérateurs professionnels du territoire sont concernés par cette situation calendaire.

b) sans renouvellement de classement, les prestataires concernés disparaissent à date (obligations et responsabilités) des fichiers Atout France, et de fait, des sites internet régionaux, départementaux et locaux.

c) considérés comme des établissements non classés, le produit de la taxe de séjour peut potentiellement s'en trouver impacté.

d) l'OT des Grands Lacs négocie actuellement avec le CDT 40 un délai de tolérance et se pose la question de la mention à noter sur les supports papier : « *en cours de classement, classement caduque au XX/XX/2017...* »



e) le cas des aires naturelles : une incompatibilité technique à être classées au vu du référentiel Atout France :

Le territoire des Grands Lacs compte une dizaine d'aires naturelles intéressées pour travailler avec l'Office de Tourisme et y adhérer ; mais les superficies attendues par le référentiel de classement excluent généralement les aires naturelles de notre territoire par le critère suivant. Extrait :

« Densité d'occupation : nombre maximum d'emplacements à l'hectare : 30.

Superficie maximale de l'aire naturelle : 1 hectare.

La superficie minimale de chaque emplacement doit être de 300 m².

Obligation de marquer chaque emplacement par un jalon numéroté et mobile.

Interdiction de garage de caravanes et affichage de cette interdiction.

L'accès au camping doit se faire sur un sol stabilisé et propre.

Les emplacements stabilisés ne doivent pas excéder le nombre de 6. »

A ce jour, une seule aire naturelle du territoire est classée.

Sur la base de ces éléments, une discussion s'est engagée afin de déterminer une ligne directrice.

A l'issue des échanges, Madame la 1^{ère} Vice Présidente a soumis au Conseil d'administration l'adoption des deux délibérations suivantes :

Délibération n°1 adoptée

« Concernant les établissements non classés, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le 18 décembre 2017 à Parentis en Born, après avoir entendu la note d'incidence présentée décide :

- de demander à tous les établissements non classés de fournir une attestation sur l'honneur précisant qu'une démarche de classement est engagée auprès d'un cabinet d'expertise accrédité par le COFRAC.

- que les supports promotionnels de l'Office de Tourisme mentionneront seulement les établissements ayant fourni cette attestation avant le 10 janvier. Il sera alors noté " en cours de classement - classement caduque depuis le Jour/Mois/Année »



Délibération n°2 adoptée

« Concernant les aires naturelles, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme des Grands Lacs, réuni le 18 décembre 2017 à Parentis en Born, après avoir entendu la note d'incidence présentée :

- décide de ne pas déroger à la règle fixée et de ne pas prendre comme adhérent une aire naturelle non classée*
- décide de rembourser toute aire naturelle qui se serait acquittée de sa cotisation*

La séance a été levée à 12h15.

Fait à Biscarrosse, le 19 décembre 2017.

La 1^{ère} Vice-Présidente
Françoise DOUSTE

La secrétaire
Raphaëlle MIREMONT